

Communiqué de presse

11 novembre 2025

La CPS-N ouvre la voie à des dispositions modernes en matière d'exportations d'armes

La Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N) a approuvé dans les grandes lignes la révision de la loi sur le matériel de guerre (LFMG) proposée par le Conseil des États, tout en y apportant quelques précisions ponctuelles. À l'avenir, les exportations d'armes seront également possibles vers des États impliqués dans des conflits internes ou externes, mais à des conditions clairement définies. En outre, il sera possible de renoncer à une déclaration d'utilisation finale, ce qui permettra la réexportation. Le CTSE salue ces décisions et y voit une solution équilibrée qui renforce la compétitivité de l'industrie suisse de l'armement et la confiance en la Suisse en tant que partenaire fiable.

La Commission de la politique de sécurité du Conseil national (CPS-N) a suivi sur le fond les décisions du Conseil des États concernant la révision de la loi sur le matériel de guerre (LFMG). Les règles adaptées permettent désormais d'exporter des biens d'armement vers des États impliqués dans un conflit interne ou externe. Toutefois, cela ne concerne pour l'essentiel que les États figurant à l'annexe 2 de l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG). Il s'agit d'États de droit qui ont pris les mêmes engagements internationaux que la Suisse en matière de contrôle du commerce des armes. En outre, il ne sera plus nécessaire à l'avenir de fournir une confirmation de la destination finale des biens d'armement. Cela permet la transmission et l'utilisation commune des biens d'armement.

Par rapport au Conseil des États, la CPS-N a apporté les corrections suivantes :

- Il est interdit de livrer des biens d'armement à des États qui violent gravement et systématiquement les droits de l'homme et dans lesquels il existe un risque élevé que ces biens soient utilisés contre la population civile. Sont également exclus les pays pour lesquels il existe un risque élevé que le matériel soit transmis à un destinataire final non souhaité.
- La CPS-N ouvre en outre la possibilité d'accorder des dérogations pour les exportations de matériel de guerre vers des pays qui ne figurent pas à l'annexe 2 de l'OMG – pour autant qu'ils remplissent les critères d'autorisation fondamentaux. Les États baltes, par exemple, pourraient faire partie de ce groupe.
- Le Conseil fédéral doit toutefois avoir la compétence de refuser l'autorisation d'exportation si des raisons de politique extérieure, de neutralité ou de sécurité l'exigent.
- Les États auxquels la Suisse fournit du matériel de guerre peuvent décider librement de son utilisation et, par conséquent, de sa transmission. Le Conseil fédéral doit toutefois avoir la compétence d'exiger une déclaration de destination finale lorsque des raisons de politique extérieure, de neutralité ou de sécurité l'exigent.

Une conclusion rapide de la révision de la LFMG est nécessaire – pour la sécurité de la Suisse

Le CTSE salue expressément les décisions de la CPS-N, ainsi que les corrections apportées par rapport au Conseil des États. Ce sont de bonnes nouvelles pour l'industrie de l'armement en Suisse et pour la sécurité de notre pays. Sans ces adaptations de la loi, l'industrie locale de la défense ne pourrait pas survivre économiquement, ce qui mettrait en danger la sécurité de la Suisse, car il n'y aurait plus d'entreprises pour maintenir les systèmes de l'armée suisse opérationnels. De plus, ces décisions sont des étapes importantes pour rétablir la confiance de nos voisins dans la fiabilité de la Suisse.

Le CTSE demande au Conseil national d'adopter la présente révision de la LFMG lors de la session d'hiver. En outre, le Conseil des États devrait également se rallier à cette version lors de la session d'hiver. L'objectif est d'achever la révision de la LFMG lors du vote final.

Au nom du Cercle de travail « sécurité et économie »

La co-présidence :



Maja Riniker
Présidente du Conseil national
Co-présidente du CTSE



Michael Götte
Conseiller national
Co-président du CTSE



Charles Juillard
Conseiller aux États
Co-président du CTSE

Pour toute question :

Matthias Zoller, chef de secteur chez Swissmem et Secrétaire général du CTSE

Tél : 079 936 24 70, e-mail : asuw@swissmem.ch

Le Cercle de travail « sécurité et économie » est l'élément politique de l'industrie suisse de la sécurité et de la défense. Il se compose, d'une part, d'acteurs politiques individuels, représentés par une co-présidence, et d'autre part, des associations de l'industrie de l'armement – SWISS ASD (The Aeronautics, Security and Defence Sector of Swissmem), GRPM (Groupe romand pour le matériel de défense et de sécurité) et GMDSI (Gruppo materiale difesa e sicurezza della Svizzera italiana) – représenté par le Groupe industriel.

Le but du cercle de travail « sécurité et économie » est de créer les bonnes conditions pour une industrie de la défense nationale performante.

SWISS ASD est l'un des 25 secteurs industriels de Swissmem, l'association de l'industrie tech suisse (industrie des machines, des équipements électriques et des métaux ainsi que branches apparentées). Plus qu'une centaine d'entreprises suisses avec plus de 20 000 employé/es développent et produisent aussi bien des produits et des systèmes civils que militaires. Elles offrent des services dans le domaine de l'aviation et de la sécurité ainsi que de la technologie de défense. SWISS ASD s'engage pour le bon fonctionnement du marché intérieur, de bonnes conditions d'exportation et des affaires compensatoires durables et constitue la base suisse de la certification de l'industrie aéronautique.

Le « Groupe romand pour le matériel de Défense et de Sécurité (GRPM) » se compose de soixante entreprises de Suisse romande. Son but est de faciliter l'accès des entreprises de cette région aux mandats de la Confédération et de créer des conditions-cadres qui contribuent au maintien des bonnes relations entre ces entreprises, l'administration fédérale et les autorités politiques, ainsi qu'avec les entreprises générales responsables de la gestion des achats de l'armée suisse.

Le « Gruppo materiale difesa e sicurezza della Svizzera italiana (GMDSI) » se compose d'entreprises de la Suisse italophone. Son but est de faciliter l'accès des entreprises de cette région aux mandats de la Confédération et de créer des conditions-cadres qui contribuent au maintien des bonnes relations entre ces entreprises, l'administration fédérale et les autorités politiques, ainsi qu'avec les entreprises générales responsables de la gestion des achats de l'armée suisse.